



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fin des combats en Algerie

Question écrite n° 40987

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur la proposition des anciens combattants en Algerie, Maroc et Tunisie, de voir l'officialisation du 19 mars pour commemorer le cessez-le-feu en Algerie. Il lui demande de lui preciser les perspectives de l'action du Gouvernement a cet egard.

Texte de la réponse

La determination d'une date pour celebrer la fin des combats en Algerie est une tache delicate. La situation actuelle est celle du principe du libre choix de la journee du souvenir, puisqu'aucun accord n'est intervenu entre les organisations representatives du monde combattant qui souhaitent celebrer ce souvenir, notamment le 19 mars, date anniversaire du cessez-le-feu de 1962 en Algerie, ou le 16 octobre, date anniversaire du transfert a Notre-dame-de-Lorette du Soldat inconnu d'Algerie. D'autres dates ont ete envisagees. Les pouvoirs publics participent aux ceremonies commemoratives dans le respect d'une stricte egalite de traitement entre les associations attachees a l'une ou l'autre de ces journees du souvenir. Le representant de l'Etat et les autorites militaires de rang correspondant sont presents et les honneurs militaires sont rendus par un detachement. A la demande du Premier ministre, le ministre des anciens combattants et victimes de guerre s'est employe, en concertation avec les associations concernees, a rechercher une date appropriee pour la commemoration de la fin des hostilites en Algerie. Il n'est pas certain qu'il soit davantage possible aujourd'hui d'aboutir a un accord. Il semble meme qu'on s'en éloigne de plus en plus. L'idee d'une « journee nationale du souvenir », soit le 8 mai, soit le 11 novembre, sans pour autant du reste supprimer ces celebrations, progresse. Elle est cependant certainement prematuree. Ce sont les generations futures qui decideront. Dans ces conditions, le ministre n'officialisera pas la date du 19 mars et propose le statu quo.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40987

Rubrique : Ceremonies publiques et commemorations

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3751

Réponse publiée le : 12 août 1996, page 4373